

Ce que nous attendons du comité c'est qu'il trace, au nom de l'Assemblée, une solution valable et qu'il prépare les voies à une évolution favorable de ce problème. C'est là assurément la base sur laquelle le comité doit fonder ses efforts s'il doit formuler les recommandations que nous sommes en droit d'attendre à notre prochaine session. On a suggéré que l'une des questions à poser au gouvernement de la République Populaire de Chine c'est de savoir s'il consent à siéger au sein des Nations Unies. Je suis tout disposé à reconnaître que les déclarations émanant de Pékin sont de nature à faire naître des doutes véritables dans nos esprits quant à l'attitude générale du gouvernement de la République Populaire de Chine envers le fonctionnement des Nations Unies. D'un autre côté, des pays amis du gouvernement de la République Populaire de Chine ont offert au cours des ans des propositions visant à l'admission de ce gouvernement aux Nations Unies. Il nous faut croire à mon sens qu'on aurait pas fait cela sans le consentement de Pékin.

On a également suggéré de demander au gouvernement de la République Populaire de Chine s'il est disposé à donner son adhésion aux dispositions de la Charte des Nations Unies. Il est évidemment de toute première importance que tous les gouvernements membres respectent et observent les obligations découlant de la Charte. Il convient de poser cette question en vertu de l'Article 4 de la Charte à tout Etat qui demande son admission aux Nations Unies. Mais la Chine est un état membre des Nations Unies. La question dont nous sommes saisis n'est pas d'admettre la Chine c'est plutôt de savoir comment la Chine en tant qu'Etat membre peut être représentée parmi nous de façon à refléter les réalités de la situation politique actuelle.

Mais je vois un autre inconvénient à cette méthode de poser des questions à ce stade. Je crois, Monsieur le Président, que la véritable responsabilité de tout comité que nous pouvons créer c'est de trouver une formule qui pourra servir de base raisonnable à une décision de l'Assemblée d'inviter le peuple de Chine à se faire représenter parmi nous. Le moment de poser des questions vient après et non avant que cette base ait été trouvée. La véritable responsabilité qui nous incombe c'est de formuler des propositions qui puissent être présentées aux parties, confiants qu'elles représentent une façon raisonnable d'aborder ce problème. Nous pouvons recommander nos propositions aux parties mais nous ne saurions les forcer d'accepter. Tout au moins, nous nous serons ainsi libérés de notre responsabilité pour la continuation d'une situation qui manque de sens commun.

En formulant des principes directeurs tendant à une solution appropriée la proposition dont nous sommes saisis mentionne "la situation existante et les réalités politiques de la région". Monsieur le Président, quelles sont ces réalités? Parmi les plus importantes se trouvent les changements fondamentaux qui se sont produits depuis la création des Nations Unies. Lorsque le gouvernement de la République de la Chine a signé la Charte des Nations Unies l'île de Taiwan était